



# CONTRAT GLOBAL INGENIERIE

## DEMANDE D'ASSURANCE

L'attention du demandeur est attirée sur l'intérêt qu'il a à remplir le présent document de façon complète et précise ; ses déclarations sont en effet destinées à renseigner l'assureur sur l'activité à garantir et serviront de base au contrat.



## I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Veillez nous indiquer :

- vos nom et prénom ou la raison sociale de votre société :

\_\_\_\_\_

sigle commercial \_\_\_\_\_

Si vous êtes déjà souscripteur de SMA COURTAGE, veuillez simplement nous rappeler votre numéro \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et passer directement à la page suivante.

- votre adresse ou celle du siège social de votre société :

n° rue \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ ville \_\_\_\_\_

N° de telephone \_\_\_\_\_ N° de portable \_\_\_\_\_

E-mail N° de télécopie \_\_\_\_\_

- sa date de création \_\_\_\_\_

- le nom de la personne chargée de l'assurance \_\_\_\_\_

son numéro de téléphone \_\_\_\_\_

- le numéro SIREN \_\_\_\_\_

- le code NAF \_\_\_\_\_

- le numéro d'inscription au registre du commerce \_\_\_\_\_

- si votre société a des filiales ?  oui  non

**Si oui, veuillez joindre à la présente demande la liste de vos filiales (nom et adresse) avec mention de leur activité et de leur chiffre d'affaires. Si vous souhaitez que nous étudiions une offre d'assurance pour certaines de vos filiales, il convient de remplir une «demande d'assurance» analogue à la présente pour chaque filiale concernée.**

- si elle est filiale d'une autre société ?  oui  non

dans l'affirmative, veuillez nous indiquer ses nom et adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## II - HONORAIRES

Montant total HT des **honoraires facturés(\*)** au titre de vos activités pour les 5 derniers exercices (\*\*)

	Année N-5	Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1
Montant des honoraires HT facturés					
Dont honoraires sous-traités					

\*Par honoraires HT facturés, nous entendons la totalité des honoraires facturés (perçus ou non) pendant la période considérée, y compris ceux rétrocédés à vos sous-traitants, auxquels il convient d'ajouter, le cas échéant, les honoraires qui auraient été réglés directement à vos sous-traitants par les maîtres de l'ouvrage.

\*\*Si la date de création de votre cabinet ou de votre société est récente, veuillez indiquer ci-dessus le montant prévisionnel de ces honoraires.

### III - DECLARATION DES MISSIONS À ASSURER

- Détenez-vous des qualifications professionnelles ?  oui  non

Si OUI, lesquelles ?

OPQIBI

OPQTECC

CFAI

Autres (à préciser) : \_\_\_\_\_

Merci de nous transmettre une copie des certifications en cours.

- Précisez, parmi les missions suivantes, celles que vous réalisez :

	MISSIONS*	Nombre d'années d'expérience	Montant total HT des honoraires facturés du dernier exercice
<input type="checkbox"/>	Architecture d'intérieur avec intervention sur la structure de la construction		
<input type="checkbox"/>	Architecture d'intérieur sans intervention sur la structure de la construction		
<input type="checkbox"/>	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)		
<input type="checkbox"/>	Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique		
<input type="checkbox"/>	Attestation de prise en compte de la réglementation thermique		
<input type="checkbox"/>	Coordination sécurité et protection de la santé (SPS)		
<input type="checkbox"/>	Détection de réseaux enterrés suivie ou non de géoréférencement		
<input type="checkbox"/>	Diagnostic accessibilité		
<input type="checkbox"/>	Diagnostic amiante		
<input type="checkbox"/>	Diagnostic contrôle ascenseurs		
<input type="checkbox"/>	Diagnostic déchets		
<input type="checkbox"/>	Diagnostic expertise ascenseurs		
<input type="checkbox"/>	Diagnostic légionnelle		
<input type="checkbox"/>	Diagnostic radon		
<input type="checkbox"/>	Diagnostiques techniques réglementaires hors amiante :		
<input type="checkbox"/>	- relevé de mesures Loi Carrez	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- assainissement non collectif	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- décence des logements	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- état des installations intérieures de gaz	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- état des risques naturels et technologiques	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- état parasitaire (champignons)	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- état termites	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- état des installations intérieures d'électricité	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- loi SRU	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- performance énergétique (DPE)	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- prêts aidés (ou état des lieux de conformité aux normes minimales de surface et d'habitabilité)	_____	_____
<input type="checkbox"/>	Diagnostiques géotechniques G5		
<input type="checkbox"/>	Economie de la construction		
<input type="checkbox"/>	Economie de la construction avec direction des travaux		
<input type="checkbox"/>	Economie de la construction avec maîtrise d'œuvre totale		
<input type="checkbox"/>	Etudes géotechniques G1 et G2		
<input type="checkbox"/>	Etudes géotechniques G1 à G4		
<input type="checkbox"/>	Etudes techniques spécialisées :		
<input type="checkbox"/>	- corps d'état secondaires (à l'exclusion des corps d'état structure, ossature, charpente, couverture, étanchéité)	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- électricité	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- fluides, CVCD, électricité, plomberie, génie climatique	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- isolation acoustique	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- structure, clos, couvert	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- VRD, terrassement	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- VRD, terrassement, paysagiste	_____	_____
<input type="checkbox"/>	- tous corps d'état	_____	_____
<input type="checkbox"/>	Expertise amiable et/ou arbitrage		

	MISSIONS*	Nombre d'années d'expérience	Montant total HT des honoraires facturés du dernier exercice
<input type="checkbox"/>	Expertise et conseil en rénovation énergétique		
<input type="checkbox"/>	Expertise judiciaire		
<input type="checkbox"/>	Hydrogéologie		
<input type="checkbox"/>	Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation		
<input type="checkbox"/>	Maîtrise d'œuvre limitée à l'exécution		
<input type="checkbox"/>	Maîtrise d'œuvre et coordination de système de sécurité incendie (SSI)		
<input type="checkbox"/>	Maîtrise d'œuvre amiante		
<input type="checkbox"/>	Métré vérification		
<input type="checkbox"/>	Mission de méthode		
<input type="checkbox"/>	Mission de programmation		
<input type="checkbox"/>	Mission de synthèse		
<input type="checkbox"/>	Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC)		
<input type="checkbox"/>	Test de perméabilité à l'air de l'enveloppe (Infiltrométrie)		
<input type="checkbox"/>	Topographie		
<input type="checkbox"/>	Vérification triennale du SSI		
<input type="checkbox"/>	Activités annexes - Formation - Pratique du droit à titre accessoire	_____ _____	_____ _____
<input type="checkbox"/>	Autres (préciser) : _____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____

\* Nous vous invitons à vous reporter à la « nomenclature des missions » jointe à la présente pour compléter le tableau ci-dessus.  
Nous vous rappelons que les missions non déclarées ne sont pas assurées.

## IV - STRUCTURE ET MOYENS INTERNES

Votre effectif total : \_\_\_\_\_

Renseignez dans le tableau ci-dessous les seuls dirigeants et cadres techniques faisant partie de votre effectif :

NOM Prénom	Fonction	Diplômes* (en adaptation avec la mission exercée)

\* Merci de nous transmettre impérativement une copie des CV et diplômes obtenus.

## V - DEMARCHE QUALITE

- Avez-vous engagé une démarche « qualité » ?  oui  non
- Si OUI nature de la démarche : *(Joindre la dernière attestation de renouvellement)*
  - ISO 9001
  - NF THERMIQUE
  - Autre démarche qualité (préciser) : \_\_\_\_\_

## VI - QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

- Exercez-vous une activité liée au domaine de l'environnement (ex. identification des risques des installations classées, études d'impact sur l'environnement, contrôle de produits polluants, conception et/ou réalisation de dispositifs de réduction d'émissions polluantes...)?
  - oui  non
  - Si oui**, merci de compléter la demande d'assurance ASSURPOL.
- Exploitez-vous une installation classée soumise à autorisation ou enregistrement visée par les articles L512-1 et L512-7 du Code de l'environnement ?
  - oui  non
  - Si oui**, merci de compléter la demande d'assurance ASSURPOL.
- **Vous déclarez ne pas intervenir sur les ouvrages suivants :**
  - Ouvrages réalisés sur ou sous l'eau
  - Corps de chaussées, revêtements et ouvrages accessoires de plates-formes portuaires
  - Phares côtiers (sauf ceux construits sur la terre ferme)
  - Chemins de grues ou portiques
  - Elévateur de navires
  - Métros (à l'exception de la station de métro)
  - Gares ferroviaires souterraines (à l'exception des gares)
  - Centres d'enfouissement technique (CET)
  - Installations de recyclage, centres de tri, de regroupement et de dépôt pour les matériaux revalorisables
  - Ouvrages de rejet ainsi que leurs équipements hydrauliques, thermiques, électriques, d'automatisme, de télécommande, de télé-indication
  - Réseaux de vapeur d'eau ou d'eau surchauffée
  - Réseaux d'air comprimé
  - Pipe-lines (oléoducs)
  - Centrales hydrauliques, solaires
  - Eoliennes
  - Ouvrages de prise et rejet d'eau (émissaires)
  - Installations de géothermie
  - Ouvrages de stockage d'eau : barrages, retenues
  - Réseaux de chaleur, réseaux de chauffage urbain, réseaux industriels en général
  - Portes d'écluse, ponts levants

À défaut, indiquer le type d'ouvrages sur lequel vous intervenez (étude spécifique indispensable) :

---

---

## VII - VOS ANTECEDENTS

Avez-vous déjà été assuré pour les mêmes risques ?  oui  non

Nom et adresse du précédent assureur	: _____ _____
Numéro de contrat	: _____
Date d'effet	:         /         /
Date de résiliation	:         /         /
Motif de résiliation	: _____
Si votre contrat n'est pas encore résilié, veuillez indiquer la date de sa prochaine échéance :         /         /	

Avez-vous fait l'objet, au cours des cinq dernières années, de mises en cause au titre de votre responsabilité professionnelle ?

oui  non

**Si oui**, complétez ci-dessous :

Année de réclamation	Nature des dommages (+ préciser responsabilité civile/décennale/dommages environnementaux)	Montant	Pourcentage de responsabilité

Avez-vous connaissance actuellement de faits litigieux susceptibles d'engager votre responsabilité professionnelle ?

oui  non

Si **oui**, lesquels : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Dans tous les cas, nous communiquer un relevé de sinistralité des 5 dernières années établi par votre (ou vos) précédent(s) assureur(s).**

- Avez-vous fait l'objet d'une procédure collective au cours des cinq dernières années (Sauvegarde, redressement judiciaire) ?  OUI  NON

**Si oui**, de quelle nature ? \_\_\_\_\_

## VIII - TERRITORIALITE

Exercez-vous des missions dans des pays autres que la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, les principautés d'Andorre et de Monaco ?  OUI  NON

Si oui, précisez lesquels : \_\_\_\_\_

## IX - MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES

▪ Option des montants de garanties et franchises (veuillez-vous reporter aux annexes I et II de la présente demande d'assurance afin de déterminer les formules que vous souhaitez souscrire) :

Montants de garanties	
<input type="checkbox"/> F1	<input type="checkbox"/> F2

Montants de franchises		
<input type="checkbox"/> Option 1	<input type="checkbox"/> Option 2	<input type="checkbox"/> Option 3

▪ Voulez-vous souscrire la garantie Protection Juridique ?  OUI  NON

## X - MODALITES DE GESTION

Mode de Paiement	Fréquence
<input type="checkbox"/> Par chèque	<input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle

## XI - PRISE D'EFFET DE VOTRE CONTRAT

- Vous voulez que votre contrat prenne effet à la date du : [ ]/[ ]/[ ] à 0 heure.

**Vous déclarez sincères et à votre connaissance, exacts, les renseignements fournis ci-dessus et certifiez qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à nous induire en erreur dans l'appréciation du risque proposé.**

**Vous acceptez, en conséquence, que le présent questionnaire de déclaration de risque serve de base au contrat que vous désirez souscrire et en fasse partie intégrante.**

**Vous reconnaissez avoir été informé que :**

- toute modification, en cours de contrat, des renseignements indiqués dans le présent document, constitutive d'une aggravation de risque, permet à l'assureur de dénoncer le contrat ou de proposer un nouveau montant de prime, conformément à l'article L.113-4 du code des assurances ;
- toute réticence, fausse déclaration ou inexactitude dans les réponses aux questions qui précèdent, entraîne les sanctions prévues aux articles L. 113-8 (nullité du contrat) et L. 113-9 (réduction des indemnités ou résiliation du contrat) du Code des assurances ;
- vous pouvez nous demander communication et rectification de toute information vous concernant, qui figurerait sur tout fichier à usage de la Société. Ce droit, prévu par la loi du 6 janvier 1978, peut être exercé auprès du service clientèle de notre compagnie.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le demandeur (cachet et signature)

### Documents à joindre obligatoirement

- Relevé de sinistralité des précédents assureurs sur les 5 dernières années datant de moins de 3 mois
- Curriculum vitae des responsables techniques
- Copie des diplômes
- Certificats de qualification
- Extrait Kbis à jour datant de moins d'1 an
- Copie de la pièce d'identité du dirigeant



# ANNEXE I : TABLEAUX DES MONTANTS DES GARANTIES

## Formule F1

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES
<b>GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>	
Garantie des dommages corporels Faute inexcusable	8 000 000 € par sinistre 1 000 000 € par sinistre et par an Ou 2 000 000 € par sinistre et par an en cas de faute inexcusable affectant plus d'un préposé
Garantie des dommages matériels et immatériels confondus Dont :	1 000 000 € par sinistre
- dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par sinistre
- dommages aux biens des préposés	25 000 € par sinistre
<b>GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>	
Garantie des dommages corporels	8 000 000 € par sinistre et par an
Garantie des dommages matériels et immatériels France Dont :	2 000 000 € par sinistre et par an
- dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par sinistre et par an
- dommages aux biens confiés	100 000 € par sinistre et par an
Garantie des dommages matériels et immatériels Europe Dont :	1 000 000 € par sinistre et par an
- dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par sinistre et par an
- dommages aux biens confiés	100 000 € par sinistre et par an
Garantie responsabilité décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance <sup>(1)</sup> en l'absence de CCRD <sup>(2)</sup>	Coût des travaux de réparation <i>Les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</i>
Garantie responsabilité décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance <sup>(1)</sup> en présence de CCRD <sup>(2)</sup>	3 000 000 € par sinistre
Garantie responsabilité décennale des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance	1 500 000 € par sinistre et par an
Garantie de bon fonctionnement	500 000 € par sinistre et par an
Garantie des éléments d'équipement professionnels	500 000 € par sinistre et par an
<b>GARANTIE DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX</b>	
Garantie responsabilité civile atteinte à l'environnement	Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels) 750 000 € par sinistre et par an
Garantie responsabilité environnementale	100 000 € par sinistre et par an
<b>GARANTIE OPTIONNELLE PROTECTION JURIDIQUE</b>	
Garantie protection juridique	Selon offre CIVIS

<sup>(1)</sup> Conformément à l'article L 243-1-1 du Code des assurances et en application du contrat, les garanties de responsabilité décennale s'appliquent pour toute mission relative à un chantier dont le coût total prévisionnel (travaux et honoraires), déclaré par le maître de l'ouvrage, n'excède pas 26 millions d'euros hors taxes. Au-delà de ce montant, vous vous engagez à nous saisir pour étudier la possibilité de souscrire un avenant d'adaptation de vos garanties. En cas de non respect de cette disposition, il sera fait application de la règle proportionnelle prévue à l'article L 121-5 du Code des assurances.

<sup>(2)</sup> Contrat Collectif de Responsabilité Décennale

## Formule F2

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES
<b>GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>	
Garantie des dommages corporels Faute inexcusable	8 000 000 € par sinistre 1 000 000 € par sinistre et par an Ou 2 000 000 € par sinistre et par an en cas de faute inexcusable affectant plus d'un préposé
Garantie des dommages matériels et immatériels confondus Dont : - dommages immatériels non consécutifs - dommages aux biens des préposés	2 000 000 € par sinistre  1 000 000 € par sinistre 50 000 € par sinistre
<b>GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>	
Garantie des dommages corporels	8 000 000 € par sinistre et par an
Garantie des dommages matériels et immatériels France Dont : - dommages immatériels non consécutifs - dommages aux biens confiés	4 000 000 € par sinistre et par an  1 000 000 € par sinistre et par an 200 000 € par sinistre et par an
Garantie des dommages matériels et immatériels Europe Dont : - dommages immatériels non consécutifs - dommages aux biens confiés	1 500 000 € par sinistre et par an  1 000 000 € par sinistre et par an 200 000 € par sinistre et par an
Garantie responsabilité décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance <sup>(1)</sup> en l'absence de CCRD <sup>(2)</sup>	Coût des travaux de réparation <i>Les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</i>
Garantie responsabilité décennale des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance <sup>(1)</sup> en présence de CCRD <sup>(2)</sup>	3 000 000 € par sinistre
Garantie responsabilité décennale des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance	3 000 000 € par sinistre et par an
Garantie de bon fonctionnement	750 000 € par sinistre et par an
Garantie des éléments d'équipement professionnels	750 000 € par sinistre et par an
<b>GARANTIE DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX</b>	
Garantie responsabilité civile atteinte à l'environnement	Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels) 1 000 000 € par sinistre et par an
Garantie responsabilité environnementale	150 000 € par sinistre et par an
<b>GARANTIE OPTIONNELLE PROTECTION JURIDIQUE</b>	
Garantie protection juridique	Selon offre CIVIS

<sup>(1)</sup> Conformément à l'article L 243-1-1 du Code des assurances et en application du contrat, les garanties de responsabilité décennale s'appliquent pour toute mission relative à un chantier dont le coût total prévisionnel (travaux et honoraires), déclaré par le maître de l'ouvrage, n'excède pas 26 millions d'euros hors taxes. Au-delà de ce montant, vous vous engagez à nous saisir pour étudier la possibilité de souscrire un avenant d'adaptation de vos garanties. En cas de non respect de cette disposition, il sera fait application de la règle proportionnelle prévue à l'article L 121-5 du Code des assurances.

<sup>(2)</sup> Contrat Collectif de Responsabilité Décennale

## ANNEXE II : TABLEAU DES MONTANTS DES FRANCHISES

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES* OPTION 1	MONTANT DES FRANCHISES* OPTION 2	MONTANT DES FRANCHISES* OPTION 3
<b>GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>			
Garantie des dommages corporels Faute inexcusable	Néant	Néant	Néant
Garantie des dommages matériels et immatériels confondus Dont : - dommages immatériels non consécutifs - dommages aux biens des préposés	2,73 franchises de base	5,47 franchises de base	8,21 franchises de base
<b>GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>			
Garantie des dommages corporels	Néant	Néant	Néant
Garantie des dommages matériels et immatériels France Dont : - dommages immatériels non consécutifs - dommages aux biens confiés	10 % du sinistre Minimum : 2,73 franchises de base Maximum : 10,90 franchises de base	10 % du sinistre Minimum : 5,47 franchises de base Maximum : 21,87 franchises de base	10 % du sinistre Minimum : 8,21 franchises de base Maximum : 32,81 franchises de base
Garantie des dommages matériels et immatériels Europe Dont : - dommages immatériels non consécutifs - dommages aux biens confiés	10 % du sinistre Minimum : 2,73 franchises de base Maximum : 10,90 franchises de base	10 % du sinistre Minimum : 5,47 franchises de base Maximum : 21,87 franchises de base	10 % du sinistre Minimum : 8,21 franchises de base Maximum : 32,81 franchises de base
Garanties responsabilité décennale	10 % du sinistre Minimum : 2,73 franchises de base Maximum : 10,90 franchises de base	10 % du sinistre Minimum : 5,47 franchises de base Maximum : 21,87 franchises de base	10 % du sinistre Minimum : 8,21 franchises de base Maximum : 32,81 franchises de base
Garantie de bon fonctionnement			
Garantie des éléments d'équipement professionnels			
<b>GARANTIE DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX</b>			
Garantie responsabilité civile atteinte à l'environnement	10 % du sinistre Minimum : 2,73 franchises de base Maximum : 10,90 franchises de base	10 % du sinistre Minimum : 5,47 franchises de base Maximum : 21,87 franchises de base	10 % du sinistre Minimum : 8,21 franchises de base Maximum : 32,81 franchises de base
Garantie responsabilité environnementale			
<b>GARANTIE OPTIONNELLE PROTECTION JURIDIQUE</b>			
Garantie protection juridique	Selon offre CIVIS		

\* Les franchises sont indexées en fonction de la franchise de base.

Les missions assurées doivent faire l'objet d'un contrat écrit ou au minimum d'un ordre de service. À défaut, les montants de franchises indiqués ci-dessus seront triplés.



---

**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)



5GB2245D